

# Communiqué DE PRESSE

Paris, le 1<sup>er</sup> Février 2019

## CONSEIL D'ETAT UNE BONNE DECISION POUR LES POLICIERS

*Ce vendredi 1er février 2019, le Conseil d'Etat a rejeté le référé-liberté introduit par la CGT, le syndicat de la magistrature et le syndicat des avocats avec le soutien de la LDH et du syndicat solidaires visant à obtenir la suspension de l'usage du LBD 40 lors des manifestations.*

**Alliance Police Nationale** est satisfait de la décision prise par le conseil d'Etat

**Alliance police nationale** se félicite de la clairvoyance de cette haute instance qui après avoir objectivement écouté et analysé les arguments des pourfendeurs des forces de sécurité permet à ces dernières de protéger leur propre intégrité et d'assurer la défense du terrain dont ils ont la garde.

**Alliance Police Nationale** rappelle que le LBD est une arme non létale, de défense et que sans elle, les casseurs ou manifestants violents se retrouveraient en contact direct avec les policiers engendrant certainement beaucoup plus de risques de blessures de part et d'autre.

**Alliance Police Nationale** préfère l'utilisation de cette arme de défense non létale plutôt que de risquer de vivre, en cas de légitime défense, des situations encore plus dramatiques.

**Alliance Police Nationale** n'est pas opposé à la dotation de moyens de défense alternatifs équivalents mais en leur absence approuve complètement la décision du Conseil d'Etat.

En outre, **Alliance Police Nationale** réaffirme son soutien à la loi « anti-casseurs », outils indispensable pour assurer la liberté de manifester, la sécurité des manifestants et des forces de sécurité et pour empêcher toute velléités de nuire des éléments les plus violents.